



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous avez un enfant né en 2017,

Il peut entrer en Petite Section de Maternelle  
dès septembre 2020

**Merci de vous présenter au secrétariat de la Mairie pendant la période :**

**Du lundi 03 février au vendredi 07 février inclus de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

La démarche d'inscription se déroule en deux temps :

1. Inscription en mairie
2. Admission à l'école

**Merci de vous munir des documents suivants :**

- livret de famille ou acte de naissance
- pièce d'identité des parents
- carnet de santé de l'enfant
- attestation de domicile de moins de 6 mois
- En cas de séparation ou de divorce, la copie du jugement attestant l'autorité parentale.